



TYPE DE BÂTIMENT

- ☐ Remise ☐ Garage privé ☐ Gazebo ☐ Serre privée ☐ Solarium ☐ Abri de bois de chauffage
☐ Abri spa ☐ Sauna ☐ Poulailier ☐ Autre :

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Dimensions du bâtiment:

Largeur par Profondeur pi m

Hauteur du bâtiment:

Nombre étage :

LOCALISATION DU BÂTIMENT

- ☐ Cour latérale droite ☐ Cour arrière
☐ Cour latérale gauche ☐ Cour avant

Nombre de bâtiment accessoire existants sur la propriété:

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6m mais ne doit jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.
- La hauteur du bâtiment se calcule dans le niveau moyen du sol jusqu'à la partie la plus haute du toit.



- Un bâtiment accessoire se doit d'être à une distance minimale de 1 m de la ligne de terrain. Lorsque ce mur comporte des ouvertures (porte ou fenêtre) sur le mur adjacent à la ligne de terrain, cette distance se doit d'être de 1,5 m selon le code civil du Québec (droit du vue).

TYPE DE REVÊTEMENT

- ☐ Vinyle ☐ Bois ☐ Maçonnerie
☐ Autre :

TYPE DE TOITURE

- ☐ Bardeau d'asphalte ☐ Tôle
☐ Autre :

TYPE DE FONDATION

- ☐ Sur pieux ☐ Sur pieux vissés ☐ Sur dalle de béton
☐ Sur bloc de béton ☐ Sur fondation sans sous-sol
☐ Autre :

ALIMENTATION EN EAU ET DRAIN D'ÉVACUATION

Alimenté en eau : ☐ Oui* ☐ Non Usage :

Système de drain : ☐ Oui* ☐ Non Rélié à :

***NOTEZ BIEN :** Un plan croquis et les informations concernant le drain seront requises s'il n'est pas relié au système d'égouts.

DÉMOLITION D'UN ANCIEN BÂTIMENT ACCESSOIRE :

Cette construction nécessite-t-elle la
démolition d'un autre bâtiment accessoire?

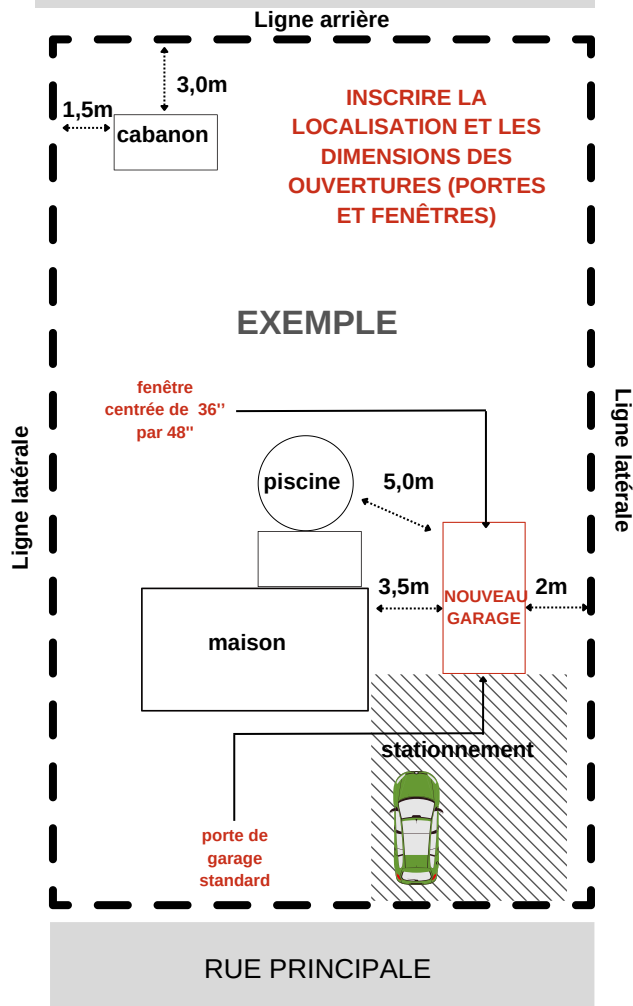
☐ Oui

☐ Non

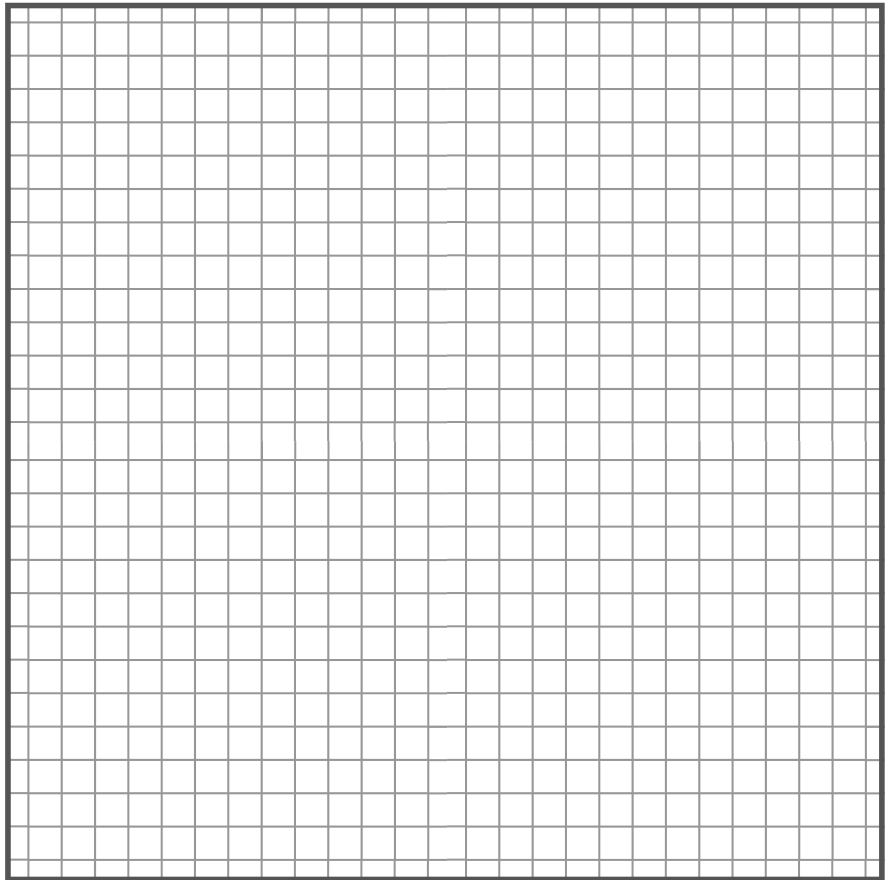
Explications :

LOCALISER LE BÂTIMENT SUR LE PLAN D'IMPLANTATION

DISTANCES



VOTRE CROQUIS DE PLAN AVEC BÂTIMENTS ET DISTANCES



RUE, ROUTE OU RANG :

RAPPEL DOCUMENTS REQUIS POUR ÉMETTRE VOTRE PERMIS :

- ☐ Le formulaire de demande de permis ou certificat remplis
- ☐ Fiche d'information complétée ainsi que les plans et croquis avec l'emplacement des bâtiments et les distances de terrain

NOTEZ BIEN : Vous pouvez ajouter des feuilles à la demande au besoin .

La municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis lorsque tous les documents requis nous ont été remis. Prévoyez ce délais afin d'avoir votre permis à temps.